

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE CONNAUX

Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 7 juillet à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, et le sept juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Présents : M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, M^{me} LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M^{me} BERTINEAU Christiane, M. BOUCAULT Michel-Éric, M^{me} BOUSQUET Béatrice, M^{me} BURILLO Florence, M^{me} DUMAS Michelle, M. FERILO Flavien, M^{me} HUSSON Audrey, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre, M^{me} POLITO Chloé, M. SMITH Thierry.

Absents excusés : M. BERNARD William, M. DIEUDONNE Michel.

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric.

La séance démarre à 19 heures en raison d'un problème technique (alarme et électrique)

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2021

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 14 juin 2021, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire, les points à l'ordre du jour de ce conseil étaient :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2021
2. Approbation de la 3^{ème} modification du PLU
3. Approbation de la 4^{ème} modification du PLU
4. Essai sur extinction de l'éclairage public (6 mois)
5. Décision modificative n°1 Budget Commune
6. Vente pulvérisateur porté de marque Carrarospray – 400 L avec support
7. Approbation des modalités de liquidation du SIVU « Maison de l'eau »
8. Convention de refacturation des alertes Cédralis aux communes par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
9. Fonds de concours 2021 arrosage automatique du stade
10. Fonds de concours complémentaire 2021 « Restauration du lavoir des grenouilles et aménagement d'une aire pour touristes »
11. Bail location appartement n°4 La Tour
12. Avenant au bail de location « Immeuble groupe scolaire appartement n°1 » conclu le 1^{er} octobre 2001
13. Questions diverses

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Convention de servitudes ENEDIS parcelle AL 18

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-026 en date du 18 février 2021, le conseil municipal a autorisé l'implantation d'équipements techniques (NRO) sur la parcelle communale située

sur le parking du stade municipal Cambajonc, cadastrée section AL N°18, dans le cadre du projet Très Haut Débit dans le Gard.

Suite à la mise en place de cet équipement, la société ENEDIS souhaite procéder à la mise en souterrain des ouvrages de distribution d'électricité. La canalisation serait donc posée en souterrain sur une bande de 2 mètres de large et sur une longueur totale d'environ 2 mètres, sur cette parcelle. Il est donc nécessaire d'établir une convention de servitudes. Un projet de convention établi par ENEDIS a été adressé à la commune, il précise les modalités de servitudes.

La commune conserverait la pleine propriété et la jouissance du terrain grevé de servitudes. La présente convention serait conclue à titre gratuit. Le projet de convention et le plan ont été adressés par mail, le 6 juillet 2021, à l'ensemble du conseil municipal afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette convention de servitudes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-053

3/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du terrain des futurs jardins partagés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir répondre à une demande des administrés, des jardins partagés vont être créés prochainement. La participation des habitants à la vie du jardin et la gestion du site font partie intégrante du projet. Il s'agit de soutenir un lieu de vie convivial ouvert sur le village avec des liens avec d'autres structures, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Une vingtaine de personnes sont déjà intéressées par ce projet et se sont inscrites en mairie, et une réunion d'informations a déjà eu lieu le 29 juin 2021.

Madame BURILLO Florence mentionne que cette réunion s'est bien passée et que la prochaine aura lieu en septembre. Les prochaines réunions seront organisées par thème et la majorité des participants souhaitent des parcelles d'une superficie de 50 m².

Le projet sera ensuite repris par une association, une fois les installations et la mise en place finalisées. Un composteur collectif a été installé récemment à l'entrée de futurs jardins partagés par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et sera bientôt en service.

Monsieur NUSSBAUM Frédéric précise que le financement de cette installation se fera sur deux exercices comptables.

Un aménagement du terrain doit être effectué, notamment par la mise en place d'un portail et d'un portillon, mais aussi par la réalisation d'une clôture de 111 ml et d'une hauteur de 180 cm.

Le coût de cet investissement serait de 9 894,00 € H.T. soit 11 872,80 € T.T.C. mais la commune pourrait prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette demande de subvention et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-054

4/ Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 1^{er} avril 2021

La compétence gestion des Eaux Pluviales Urbaines a été transférée à l'Agglomération du Gard rhodanien au 1^{er} janvier 2020.

Le rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} avril 2021, ainsi que la délibération n°42-2/2021 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, vous ont été adressés par mail en date du 5 juillet 2021.

Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer sur l'approbation du rapport de la CLECT, la majorité qualifiée étant requise, dans le cadre de la révision des attributions de compensation en

rapport avec le transfert de compétence des eaux pluviales urbaines, je vous propose d'approuver ce rapport.

Monsieur le Maire précise qu'une convention viendra rectifier par la suite les données inexactes des mètres linéaires de réseaux et préciser également les modalités pour leur entretien. C'est Monsieur CHEVALIER qui est en charge de ce dossier avec l'appui d'un agent des services techniques. De plus, Monsieur le Maire a appelé M. JOUVE, vice-président de l'agglomération en charge de ce dossier pour avancer sur le projet de convention qu'il est nécessaire de conclure.

Certains élus auraient préféré que les données soient modifiées avant demande d'approbation.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (14 voix pour, 1 abstention : M^{me} VUIGNIER, 2 voix contre : M. NUSSBAUM, M. LOYE)

Délibération n°2021-055

5/ Décision modificative n°1 Budget Commune

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires 2021 de la commune, suite à la réception d'avis d'attribution de certaines subventions et de dépenses nouvelles :

Une augmentation des crédits en dépenses est nécessaire à l'opération 015 et à l'article 2135 pour 22 272 €.

Une diminution des crédits en dépenses est nécessaire à l'opération 103 et à l'article 2315 pour 10 423 €.

Une augmentation des crédits en recettes est nécessaire à l'opération 015 et à l'article 1347 pour 11 858 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-056

6/ Information : décision du Maire n°2021-D-06-01

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les décisions du Maire sont des actes administratifs de dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux conseils municipaux), dans le cadre des délégations du conseil municipal et encadrées par des Lois et règlements. Monsieur le Maire indique qu'il doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal et que ce dernier peut toujours y mettre fin.

Monsieur le Maire informe les élus que pour permettre le règlement de la facture d'acquisition du véhicule électrique Goupil et après règlement de la disquette, les crédits alloués à l'opération 019 n'étaient pas suffisants. Pour ne pas retarder le paiement de cette facture, il a pris une décision modificative qu'il présente à l'assemblée.

7/ Questions diverses

Monsieur BURILLO informe l'assemblée qu'en raison des contraintes sanitaires (10 vigiles, port du masque en toute circonstance, registre à compléter à chaque boisson servie au comptoir, etc...) et après concertation avec la Gendarmerie Nationale lors d'une réunion du 6 juillet dernier, en présence des représentants du tennis (responsables de la buvette), il a malheureusement été décidé de ne pas organiser de fête votive en 2021.

La commission « fêtes et cérémonies » se réunira néanmoins afin de savoir ce qu'il est possible de proposer de festif, aux administrés, sur une journée.

Monsieur BURILLO rappelle l'organisation de la soirée cinéma en plein air, qui aura lieu le 13 juillet 2021, où le film de style romance-comédie : « Antoinette dans les Cévennes », sera diffusé dans la cour de l'école à 22 heures. Le coût est moins élevé cette année en raison du changement de prestataire. Au préalable un apéritif musical est organisé Place de la Mairie entre 18h30 et 21h30 dans le respect des gestes barrières et des contraintes sanitaires. (Food trucks sur place)

Monsieur BURILLO indique que les travaux au lavoir des grenouilles sont terminés. Il restera les tables à installer en partenariat avec la commune de St Paul les Fonts. Si le contexte sanitaire le permet une inauguration sera organisée en septembre.

Madame BURILLO informe les élus de l'installation d'un composteur collectif le 21 juin dernier, avenue des Platanes à proximité des futurs jardins partagés. Les seaux ont été réceptionnés et seront donnés aux administrés sur inscription et des flyers et affiches seront préparés. Un affichage sur place et des cadenas sont encore à installer.

Monsieur NUSSBAUM fait part d'idées de certains concitoyens et notamment celle d'installer une signalétique aux abords du village informant des commerces présents sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'il a déjà demandé à la présidente de l'association des commerçants les besoins en la matière, après concertations avec les intéressés. A ce jour, il n'a pas reçu de réponse, il faudra la relancer.

De plus, il indique que des soirées où plusieurs Food-trucks viendraient un soir par semaine seraient aussi appréciées des Connaulais(e).

Enfin, il précise qu'un essai, sur un lieu public, sans poubelle avec affichage (repartez avec vos déchets) serait également apprécié. Le skate parc ou le jardin d'enfants pourrait servir de test. Une réflexion sur la redevance incitative et le sort de l'ensemble des poubelles collectives doit être menée rapidement. Mesdames BERTINEAU, POLITO et Messieurs FERIOLLO, NUSSBAUM et PHILIP sont intéressés pour se réunir et mener à bien cette réflexion à la rentrée.

Monsieur PHILIP questionne Monsieur le Maire sur la disparition d'un mannequin au Lavoir. Ce constat a en effet été fait, sur place, lundi matin par Messieurs BURILLO et LOYE. La serrure n'a pas été forcée et avait été changée en septembre 2020. La gendarmerie sera informée et une enquête interne sera faite concernant l'utilisation éventuelle des clés de ce Lavoir.

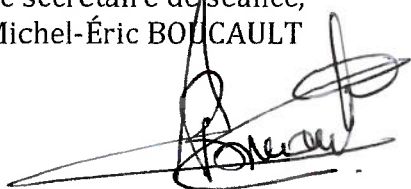
Le mauvais entretien du bassin de rétention appartenant à Monsieur SUDRES est une nouvelle fois abordée. L'adresse de Monsieur SUDRES est inconnue des services administratifs et les courriers adressés en recommandé avec accusé de réception sont tous retournés par les services de la poste, malgré des essais d'adressage différents. Un email a néanmoins été adressé, sans réponse à ce jour.

Madame DUMAS demande à quelle date les portables de Netcom seront livrés. Une relance a été faite et la commerciale a été reçue, par Monsieur le Maire et Madame LAURENT, afin de lui faire part des nombreuses insatisfactions.

Monsieur LOYE aborde la date de démarrage de l'extinction de l'éclairage public. Des flyers informatifs ont été réalisés et seront distribués par les élus. La date retenue est le 2 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Michel-Éric BOUCAULT



Le Maire,
Stéphane MAURIN

